EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIOLAY

Séance du 08 novembre 2022

Réf. 2022.08.03

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 03 novembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

√ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13 ✓ Nombre de conseillers municipaux votants :

15

Présents:

CHAVEROT Véronique PALAIS Jean-Claude **ESCOFET Danièle COLLON Colette** POIRON Jean-Pierre **BISSAY David CHAVEROT Gilbert**

DENIS Chantal LANGE Audrey PERRIER Guy SERRAILLE Joëlle **LAURENT Michel**

MESSAOUDI - PERRET Merryl

Excusés:

GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS) BLANCHARD Valérianne (pouvoir à Michel LAURENT)

Secrétaire de séance : COLLON Colette

OBJET: FIXATION DES TARIFS DES SALLES AU 1et JANVIER 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ARRETE et APPROUVE les tarifs suivants au 1er janvier 2023 :

Capacité: 600 personnes assises – superficie: 40 x 20 soit 800 m² Pas de cuisine * Première location gratuite pour les sociétés * A partir de la seconde location annuelle pour les sociétés: * Pour les locations suivantes * Caution	400 € 1 000 €
(délibération en date du 21/07/2011) Capacité : 200 personnes assises Pas de cuisine	
Manifestations – associations (non louée aux particuliers) Caution	250 € 1 000 €
III - LOCATION SALLE ROBERT VALOIS Capacité : 50 personnes assises – mise à disposition gratuite pour les association pour une activité privée IV - LOCATION DE MATERIEL (ancien mobilier) Tables et chaises	ociations 80 €
→ le prêt sera gratuit pour les associations.	
→ Pour les particuliers :	
✓ La vaisselle ne sera pas louée et ne doit pas sortir de la salle) .
✓ Seuls les tables et chaises pourront être louées comme suit :	:
Jusqu'à 5 tables non livrées avec 8 chaises par table	gratuit.
Au-delà de 5 tables non livrées avec 8 chaises par table table.	15 € la
➤ Livraison/reprise	35 €
≻ Caution	200 €
Une fiche de location de matériel devra impérativement être et remise au secrétariat de mairie dans tous les cas lo réservation.	remplie rs de la

• ETUVE (délibération en date du 22/09/2011)

Précision : L'étuve ne doit pas sortir de la salle. L'étuve est mise à disposition gracieusement lors de la location de la salle.

• CAFETIERE : CAUTION : 300 € (Montant inchangé)

TARIFS VAISSELLE CASSEE (tarifs inchangés)

	Prix casse
Grandes assiettes	3€
Moyennes assiettes	3€
Petites assiettes	3€
Assiettes à soupe	3 €
Tasses à café	1€
Verres Normandie 23 cl	2€
Verres Normandie 16.5 cl	2€
Flûtes 14.5 cl	2€
Grands verres buvette	1€
Petites verres buvette	1€
Fourchettes	1€
Couteaux	1€
Grandes cuillères	1€
Petites cuillères	1€
Carafes en verre	3 €

V - LOCATION ESPACE VIOLAY 1004

Dans tous les cas de location une caution de 1 000 € est exigée.

Tarifs TTC pour les Associations et habitants de VIOLAY

Salle LINDER	170,00€
HALL	270,00€
HALL + CUISINE	350,00 €
HALL + LINDER	370,00 €
HALL + LINDER + CUISINE	400,00€
HALL + DUSSUD + CUISINE	550,00€
HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE	650,00€

<u>Associations</u>: gratuité de la première location conservée avec participation aux fluides (eau, électricité, chauffage) de **50** Euros (sous réserve que la salle soit rendue propre).

042-214203341-20221108-202208003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022 Affichage : 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Exceptions:

- Gratuité totale (pas de caution, pas de participation aux fluides) :
 - Don du sang Téléthon Violay en rose
- Gratuité des locations avec participation de 50 € pour la consommation des fluides pour les associations suivantes :
 - Club de l'amitié: la gratuité des locations sera poursuivie (selon convention);
 - Le sou des écoles.
 - Amicale laïque (selon convention, l'amicale laïque ayant rétrocédé sa salle à l'école – salle d'évolution);
 - L'arbre de Noël des Ets LINDER.

Tarifs TTC des locations extérieures

HALL + CUISINE	600,00€
HALL + LINDER + CUISINE	700,00€
HALL + DUSSUD + CUISINE	1 000,00 €
HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE	1 300,00 €
SALLE LINDER	400,00€
(seule, sans la cuisine, pour réunions sans repas	s)

- Les tarifs pratiqués sont ceux en vigueur à la date de location et non à la date de signature du contrat.
- Locations aux associations : 1ère location gratuite toutes salles confondues.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 14 novembre 2022,

La secrétaire de séance, Colette COLLON. Le Maire, Véronique CHAVEROT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le.... [18 NOV. 2022] Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.